

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DES AIGUILLES



DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF N° 1

0. Notice de présentation
- I. Programme des équipements publics à réaliser dans la zone**
- II. Programme global des constructions
- III. Modalités prévisionnelles de financement

IV. Compléments à l'étude d'impact

ANALYSE DES DEPENSES ET INVESTISSEMENTS

A – LES EQUIPEMENTS PUBLICS D’INFRASTRUCTURE**A - 1 VOIE DE RACCORDEMENT A55 – RD9**

Création d’une voie, « bretelle » de raccordement entre l’autoroute A55 et la RD9 Le choix de cet ouvrage et les modalités de son financement ont été établis en accord avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Métropole par la convention de Fonds de Concours du 5 juillet 2012). Cet ouvrage bénéficiant à un périmètre plus étendu que celui de la ZAC des Aiguilles, seule une quote-part du budget global de celui-ci lui est imputé conformément à l’article L 311-4 du code de l’urbanisme.

La réalisation de cet équipement est planifiée en 2024/2025.

A - 2 GIRATOIRE SUR LA RD 48 a

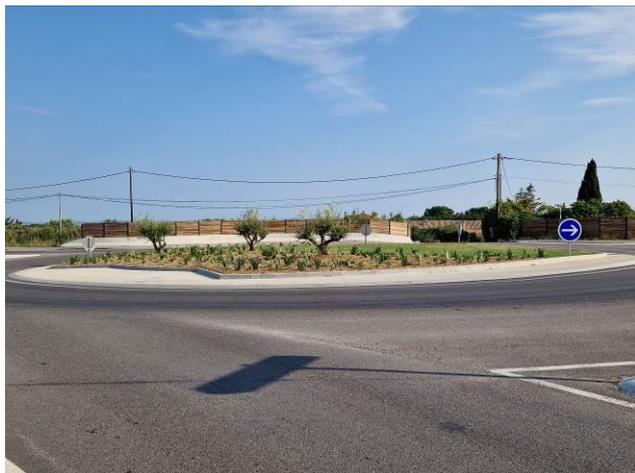
Le giratoire sur la RD 48a permet de desservir l'ensemble de la ZAC des Aiguilles par le chemin Carraire des Aiguilles ainsi qu'une partie des activités limitrophes. Les caractéristiques techniques de l'ouvrage qui a été réalisé ont fait l'objet d'un accord entre le Conseil Départemental et le concessionnaire de la ZAC par la convention de travaux du 16 novembre 2012.

Cet équipement a été réalisé en 2020/2021. L'ouvrage a ensuite été remis officiellement au Conseil Départemental le 15 septembre 2021 (Attestation de remise d'ouvrage jointe).

Vues sur les aménagements du giratoire



Vues de la liaison entre le giratoire et le Chemin Carraire de l'Aiguille



A -3 REPRIS E DU CHEMIN CARRAIRE DE L' AIGUILLE

Requalification de la voie publique Métropolitaine desservant la ZAC des Aiguilles et une partie des activités limitrophes. La requalification porte sur :

- Reprise et création de réseaux techniques.
- Reprise de la voie de roulement et d'une partie du corps de chaussée.
- Reprise et création des abords (trottoirs, fossé, mobilier urbain, végétalisation,...).

Ces aménagements sont en cours de finition.

Vues de la requalification du chemin Carraire et transition avec les bâtiments





B – RESEAUX

B - 1 RACCORDEMENT EN EAU POTABLE

Pour l'alimentation en eau potable de la ZAC le nouveau raccordement a été réalisé lors des travaux de réalisation du rond-point sur la RD 48a. Initialement prévu au droit de la RD9, ce raccordement a finalement été mis en œuvre par le fermier de la Métropole au droit du giratoire RD48a, et toujours financé par le concessionnaire.

C – TABLEAU RECAPITULATIF DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Pour ce Dossier de Réalisation Modification N°1, le Programme des Equipements Publics est inchangé par rapport au programme initial de 2013. La nature ainsi que le montant des travaux n'ont pas évolué comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

ZAC DES AIGUILLES - PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Désignation des équipements	Coût prévisionnel à la charge de la ZAC (exprimé en k€ HT)	Maîtrise d'Ouvrage	Financement	Gestionnaire	Etat de réalisation
Liaison A55 - RD9	2 820 k€ ht	CD13/ENSUA	ENSUA	CD13	
Giratoire RD48a	650 k€ ht	CD13/ENSUA	ENSUA	CD13	réalisé
Recalibrage du chemin carraire des Aiguilles	1 350 k€ ht	AMPM	ENSUA	AMPM	réalisé
Raccordement en eau potable		AMPM	ENSUA	AMPM	réalisé

D – LOCALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Attestation de remise des ouvrages au CD 13 (Rond-point RD 48a)